

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2012

**ORGANISATION DU SERVICE ET INFORMATION DES PASSAGERS DANS LES
ENTREPRISES DE TRANSPORT AÉRIEN - (N° 4388)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Vidalies, M. Mallot, M. Chanteguet, Mme Reynaud, M. Liebgott et M. Plisson et les membres
du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa met en place une déclaration de reprise du travail qui pourrait conduire à une situation absurde et prolonger mécaniquement la grève de 24h, même en cas d'issue positive du conflit.